

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 29 septembre 2014**

OBJET

**21 – PARTICIPATION A LA LUTTE CONTRE LE RAGONDIN  
PAR PIEGEAGE – MODIFICATION DU TARIF**

N° 2014-09-21

NOMENCLATURE : 7/1/6

**L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à dix neuf heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf septembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 27**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAudeau, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

**Excusés : 2**

Mickaël MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL  
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....27  
ayant un pouvoir...2  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur :** Damien CLOUET

Dans le cadre de la lutte pour la régulation des ragondins, il avait été décidé d'instituer, lors de la séance du 24 septembre 2012, une prime à la capture d'un montant de 2,50 € par ragondin, versée à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures de Loire-Atlantique, devenue la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire-Atlantique.

M. le Maire propose de revaloriser cette prestation de service, en la portant à 3,50 € par rongeur (ragondin ou rat musqué), pour mieux tenir compte des charges correspondantes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :**

**- DE REVALORISER le tarif de la prime à la capture à 3,50 €.**

Pour extrait conforme,

Le 29 septembre 2014,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Publié le 30/09/14

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20140929-DE-2014-09-21-  
DE  
Date de télétransmission : 07/10/2014  
Date de réception préfecture : 07/10/2014